Communiqué de presse du Conseil provincial du 21 janvier 2025

LE GOUVERNEUR : SES MISSIONS, SON RÔLE DE FACILITATEUR

En octobre dernier, les urnes ont amené au sein de l'hémicycle provincial 40 nouveaux élus sur 56. C'est un renouvellement inédit dont a profité le Gouverneur de la Province de Hainaut, Tommy Leclercq pour préciser son rôle et ses missions. « Il est vrai que le Gouverneur occupe une fonction singulière au sein des Collège et Conseil provinciaux et au service de trois gouvernements. Un trait d'union, un facilitateur dans l'intérêt général. » Le Gouverneur veille à la bonne exécution des lois et des arrêtés au service des gouvernements fédéral, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il assure aussi la coordination et la concertation en matière de sécurité. C'est à lui que revient la mission d'élaborer les plans d'urgence pour le Hainaut, les communes et les 40 entreprises SEVESO du territoire. Il exerce une fonction de tutelle en matière de sécurité et zones de polices et de secours. Il est commissaire du Gouvernement wallon, rédige des rapports à son intention et veille à la légalité des actes provinciaux. Enfin, il assume une mission davantage protocolaire et de représentation pour recevoir et accompagner les délégations royales, consulaires ou économiques. « Un honneur pour moi d'agir comme facilitateur, un engagement pour collaborer concrètement avec les autorités provinciales sur des projets structurants comme la lutte contre les inondations, sur le développement transfrontalier, sur la formation des élus locaux…

DÉSORMAIS, DITES HAINAUT FORMATION !

L'Institut Provincial de Formation du Hainaut devient Hainaut Formation ! C'est la décision prise par les conseillers provinciaux réunis ce mardi à Mons. Tourné vers la formation aux métiers de la sécurité et des administrations, Hainaut Formation se rend plus lisible et accessible aux communes, aux services de secours avec lesquels le service travaille de manière privilégiée : une image repensée et façonnée en interne par les équipes en place. Simplification des appellations des filières et logos épurés : l'objectif de la démarche est de continuer à offrir des services de grande qualité pour former ces héros du quotidien qui sauvent des vies ou accompagnent les citoyens dans leurs démarches mais aussi de s'adapter aux logiques des marchés pour toucher d'autres publics.

ZONES DE SECOURS : 60 MILLIONS EN 2025

Au travers de la formation, la Province affirme sa volonté d'agir en faveur de la sécurité du citoyen. Un axe fort que s'est aussi traduit par la libération des premières mensualités liées au financement des trois zones de secours du Hainaut : 5 millions sur un total de près de 60 millions prévus en 2025 !

Thomas Lemaire, chef de groupe PTB, a d'ailleurs interrogé la majorité à ce sujet, témoignant de son inquiétude quant au fonctionnement des zones des secours dont le financement est assuré à près de 75% par les Provinces avec une volonté du Gouvernement wallon de passer à 100%. «Que va-t-on encore couper comme dépenses à la Province ? Le social ? Les bâtiments scolaires ? Et qui financera quand la Province n'existera plus ? » Le Député provincial Eric Massin a, en tant que Président du Collège, insisté sur la nécessité de porter ce débat au sein du parlement wallon qui aura à se prononcer sur ces mesures. Il a souligné aussi que le financement des zones de secours par les Provinces était une démarche volontaire, qu'aucun cadre légal n'encadrait mais qui se basait sur les déclarations du pouvoir de tutelle. « C'est un débat qu'il faut porter aux niveaux fédéral et wallon parce que même si nous décidons d'émettre un budget qui ne va pas dans ce sens, le gouvernement wallon en tant que pouvoir de tutelle peut tout modifier. »

Ce matin, le Conseil provincial a également accueilli Michel Pecquereau en tant que conseiller provincial MR et décidé de désigner Fabienne Capot et Serge Hustache comme députés provinciaux honoraires.